

20 Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion des projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5987

Descriptif : Travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal

Date d'ouverture : 11 décembre 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **20 novembre 2018**.

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

La visite supervisée des lieux est facultative. Les entreprises intéressées pourront visiter deux sites représentatifs sur rendez-vous, soit les casernes 27 et 47.

Les visites auront lieu du 27 au 29 novembre 2018 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h00 ou 13h30. La date limite pour prendre rendez-vous est le 26 novembre 2018 à 13h30, à l'adresse courriel suivante :

immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 20 novembre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir __x__ Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non __x__